

Montréal, le 28 février 2014.

Mme Hélène P. Tremblay
M. Pierre Roy
Coprésidents du Chantier sur le financement des universités
MESRST
1035, rue de La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Chantier sur la politique de financement des universités
Commentaires sur le rapport d'étape**

Madame,
Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre rapport d'étape et nous convenons avec vous que le défi du mandat qui vous a été confié est de taille. Nous espérons que cette deuxième ronde de consultations vous aidera à poursuivre votre réflexion et que les mois à venir seront suffisants pour terminer ce travail de fond. Nous insistons sur l'importance d'arrimer vos travaux avec ceux de vos collègues qui ont déjà traité de la loi-cadre des universités¹ et du Conseil national des universités².

Le rapport d'étape ne nous donne pas beaucoup d'indications sur le contenu de l'éventuel rapport final, il nous permet seulement d'en entrevoir certaines orientations. Nous soulignons toutefois l'importance de cette opportunité unique qui se présente pour le ministère et pour les universités québécoises de se doter d'une nouvelle politique qui viendrait enfin corriger plusieurs faiblesses de la politique de financement actuelle, en commençant par sa complexité.

Avec l'arrivée des *Conventions de réinvestissement*, il y aurait certainement une occasion de transférer plusieurs des mesures particulières destinées à certains établissements vers ces conventions et d'alléger d'autant la politique générale de financement. Cette approche aurait l'avantage d'assortir ces enveloppes à des indicateurs et des cibles mesurables, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le rapport d'étape laisse aussi présager qu'il n'y aura pas de révolution dans la politique de financement des universités québécoise à court terme. On peut croire que le financement reposera encore sur les effectifs en fonction des coûts de formation des différentes disciplines.

¹ [Rapport du Chantier sur la loi-cadre des universités](#), L'Université québécoise : Préserver les fondements, engager des refondations, Lise Bissonnette et John R. Porter, septembre 2013

² [Rapport du Chantier sur un Conseil national des universités](#), Pour mieux servir la cause universitaire au Québec : Le Conseil national des universités, Claude Corbo, juin 2013.

Est-ce que ce sera par activités ou par programmes, impossible de le dire pour l'instant. Je vous rappelle que nous proposons une approche de financement par programmes qui, outre l'avantage de la simplicité, permet une comparaison plus facile avec les autres provinces canadiennes. Nous nous questionnons toutefois sur la déclaration récente du ministre Duchesne quant à l'effet pervers du financement selon le nombre d'étudiants et à une possible course aux nouveaux étudiants menée par les universités³. Nous ne croyons pas que ce soit un phénomène inquiétant à ce jour. Il s'agit plutôt d'une saine émulation et d'une volonté de chaque université de mettre de l'avant ses particularités tant du point de vue des programmes que de l'approche pédagogique.

Vous mentionnez d'autres approches envisageables (historiques ou budgétaires) sans proposer une avenue précise à cette étape-ci. Pour les missions particulières, on constate déjà certaines iniquités puisque ce ne sont pas tous les établissements qui en bénéficient. Pour contourner le problème, vous proposez que toutes les universités en aient une. C'est une approche qui serait problématique car la pertinence de ces subventions de missions particulières reste discutable pour certaines universités.

Au-delà des grands principes habituels en matière de financement et de reddition de compte, des notions d'équité verticale et horizontale, on parle toujours de la table CLARDER pour le classement des activités et des programmes et d'une grille de pondération pour le financement. Ce n'est pas très innovateur et ne cherche pas à régler le problème d'iniquité qui existe actuellement entre les établissements. Nous espérons que votre conclusion en tiendra compte.

Vous devez reconnaître qu'il y a beaucoup plus de questions dans ce rapport d'étape que de réponses ou que de pistes de solutions. Les grands enjeux pour Polytechnique et pour l'ÉTS demeurent bel et bien présents et votre rapport d'étape ne nous rassure pas du tout.

Bien que le problème de la complexité de la politique de financement actuelle soit reconnue et abordée de front et que votre objectif soit de réduire, entre autres, le nombre de mesures dites « particulières » au bénéfice de subventions bien définies et dont les retombées seront mesurables, plusieurs problèmes demeurent. Le cas des établissements mono facultaires, le financement des programmes professionnels qui font l'objet d'agrément pancanadiens, le financement du génie et celui des universités qui sont performantes en recherche ne sont toujours pas abordés. Ainsi :

- Les établissements mono facultaires n'ont pas la capacité de péréquation financière entre les filières de programmes que les établissements multi facultaires ont.
- La qualité des programmes est une préoccupation importante des prémisses d'une nouvelle politique de financement. Les processus d'agrément pancanadiens sont le gage de la qualité des programmes pour plusieurs disciplines telles que le génie, la médecine, la comptabilité et plusieurs autres. Pour ces disciplines, il y a une nécessité de prévoir un niveau de financement comparable à celui du reste du Canada.

³ L'Actualité, [Entrevue](#) de Pierre Duchesne par Isabelle Grégoire, 26 février 2014, «Le savoir est un bien commun».

- La Politique nationale de la Recherche et de l'innovation reconnaît enfin les espaces de recherche comme des espaces de formation et propose de les financer à nouveau. . N'oublions pas que la recherche dans nos universités se fait dans un contexte de formation, formation à la recherche et formation par la recherche. Mais, une forte activité en recherche demande un taux d'encadrement d'étudiants par professeur plus faible, donc des moyens plus importants. Rappelons que certaines universités obtiennent actuellement des sommes substantielles sous forme de mission particulière en recherche.

Au moment où se fait cette deuxième consultation, nous croyons important de vous rappeler les principales demandes que nous avons formulées dans notre mémoire conjoint déposé le 31 juillet 2013⁴ :

- Il faut se doter d'une formule de financement simple, efficace et prévisible qui reconnaît, à partir de critères clairs et mesurables, les caractéristiques spécifiques de chacun des établissements universitaires du Québec.
- Il est urgent de trouver une solution équitable et permanente au problème du sous financement chronique et reconnu de la famille « génie » et des établissements mono facultaires.
- Il faut utiliser une base de financement par programmes pour la subvention à l'enseignement et de maintenir le financement actuel à 100 % de la clientèle. Il faut adopter une grille de pondération conséquente, ajustée ou calibrée pour tenir compte du contexte particulier des établissements mono facultaires.
- Le financement provenant de la subvention à l'enseignement, qui repose sur les coûts observés, doit tenir compte des coûts observés ailleurs au Canada pour les programmes de formation professionnels agréés. De plus, il faut revoir les mécanismes d'évaluation des coûts observés moyens afin de considérer les coûts réels des établissements mono facultaires. Il faut finalement prévoir une mise à jour des coûts observés aux trois ans. Il faut adopter une attitude audacieuse, comme l'ont fait les artisans de notre révolution tranquille et les « concepteurs » de notre système d'éducation il y a déjà quelques décennies. Pourquoi ne pas imaginer un financement par programme pour les disciplines où cela serait facilement réalisable avec une approche de « coûts comparables » au Québec, en Amérique et en Europe et conserver un financement par activités pour les programmes multidisciplinaires qui sont plus difficilement « comparables » (qui ne représente qu'une petite portion des programmes offerts). Il faut maintenir la dérèglementation des étudiants étrangers au 1er cycle et l'étendre aux étudiants des programmes de 2e cycle non recherche (maîtrise cours et DESS). Il faut revoir le système d'exemption des frais de scolarité majorés et préciser les règles relatives à la facturation des montants supplémentaires aux forfaitaires des étudiants étrangers dérèglementés.

⁴ [Mémoire conjoint Polytechnique-ÉTS](#) pour le Chantier sur le financement des universités, 31 juillet 2013

- Il faut éliminer les subventions des missions particulières dans leurs formes et objectifs actuels.
- Il faut réfléchir à des mécanismes visant à inciter les étudiants et diplômés au 1er cycle à poursuivre des études supérieures (en recherche aux 2e et 3e cycles) plutôt que de s'attarder à la question des étudiants de première génération. Il faut maintenir la subvention à l'enseignement des étudiants inscrits à la maîtrise recherche et au doctorat pour tous les étudiants, étrangers inclus.
- Il faut nous donner la possibilité d'augmenter les FIO pour offrir de meilleurs services aux étudiants à un niveau comparable à celui des établissements dont les FIO sont déjà les plus élevés. Il faut maintenir l'indexation annuelle des FIO pour maintenir la qualité de ces services. Enfin, il faut reconnaître les frais actuellement facturés aux étudiants inscrits à la maîtrise recherche et au doctorat, lorsqu'ils ne sont plus en scolarité de programme, comme des droits de scolarité et non pas des FIO.

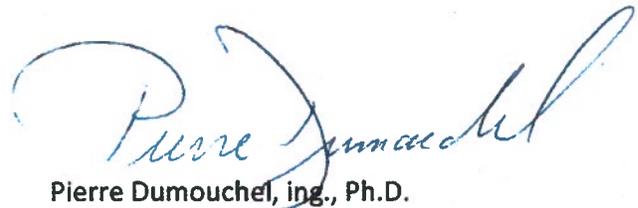
Nous fondons beaucoup d'espoir sur la lecture que vous ferez de la situation actuelle et sur les propositions que vous déposerez au ministre en juin prochain. Pour nous, le résultat de votre travail sera peut-être l'occasion de régler un problème de sous-financement qui mine le développement de nos deux Écoles depuis plus de 15 ans. Nous ne demandons pas un traitement de faveur, nous espérons uniquement un traitement équitable.

Nous vous remercions pour cette opportunité de discussion et nous demeurons disponibles au cours des prochaines semaines pour toutes questions relativement à ce dossier.

Avec nos plus cordiales salutations,



Christophe Guy, ing., Ph.D., MACG, O.Q.
Directeur général
École Polytechnique de Montréal



Pierre Dumouchel, ing., Ph.D.
Directeur général
École de technologie supérieure